



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 09 avril 2015
18 heures 00**

Date de la convocation : 02 avril 2015

Nombre de membres « assainissement »: 20

Présents « assainissement »: 14

Excusés « assainissement »: 6

Pouvoirs « assainissement »: 5

Nombre de membres « eau »: 6

Nombre de présents « eau »: 4

Excusés « eau »: 2

Pouvoirs « eau »: 2

Nombre de membres : 25

Nombre de présents « syndicat »: 17

Excusés « syndicat »: 8

Pouvoirs « syndicat »: 7

Points inscrits à l'ordre du jour

- Procès-verbal de réception de mise à disposition du patrimoine de la commune de Moutiers au profit d'Orne Aval (15/009) - *Délégués Syndicat*
- Procès-verbal de réception de mise à disposition du patrimoine des communes de Moineville et Valleroy au profit d'Orne Aval (15/010) - *Délégués Syndicat*
- Actualisation de tarifs AEP et assainissement (15/011) - *Délégués Syndicat*
- Autorisation de signature du marché relatif au MBC (15/012) - *Délégués Syndicat*
- DMO Eaux pluviales « clair matin » Commune de Moineville (15/013) - *Délégués Syndicat*
- DMO « Leprince Ringuet » Commune d'Auboué (eaux pluviales) (15/014) - *Délégués Syndicat*
- DMO « Leprince Ringuet » Commune d'Auboué (assainissement) (15/015) - *Délégués Asst*
- Convention de groupement marché des boues issues des stations d'épuration (15/016) - *Délégués Asst*

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué « asst » de la commune de Ste Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 29 janvier 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Points soumis à délibération :

➤ **Procès-verbal de réception de mise à disposition du patrimoine de la commune de Moutiers au profit d'Orne Aval (15/009) - Délégués Syndicat**

M. le président expose que suite à la révision des statuts d'Orne Aval, et au transfert acté de la compétence « eau » de la commune de Moutiers à compter du 1^{er} janvier 2015, il convient de délibérer sur la signature d'un procès-verbal de mise à disposition du patrimoine « eau » de la commune de Moutiers au profit d'Orne Aval (actif, emprunts, recensement des ouvrages « eau »).

Le procès-verbal est commenté en séance.

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorisent la signature de ce procès-verbal tel que présenté en annexe 1.

➤ **Procès-verbal de réception de mise à disposition du patrimoine des communes de Moineville et Valleroy au profit d'Orne Aval (15/010) - Délégués Syndicat**

M. le président expose que suite à la révision des statuts d'Orne Aval, et au transfert acté de la compétence « eau » des communes de Moineville et Valleroy (intégrées au sein du SIEVM jusqu'au 31/12/2014) à compter du 1^{er} janvier 2015, il convient de délibérer sur la signature d'un procès-verbal de mise à disposition du patrimoine « eau » des communes de Moineville et Valleroy au profit d'Orne Aval (actif, emprunts, recensement des ouvrages « eau »).

Le procès-verbal est commenté en séance.

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorisent la signature de ce procès-verbal tel que présenté en annexe 2.

➤ **Actualisation de tarifs AEP et assainissement (15/011) - Délégués Syndicat**

M. le président propose aux délégués du comité syndical de valider des tarifs relatifs à des prestations susceptibles d'être effectuées par le syndicat, à savoir :

- Frais de pose de compteurs AEP de chantiers (installation/mise à dispo/démontage),
- Participation pour la réalisation de métrés et devis établis par le syndicat.

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident des tarifs suivants :

- *Frais de pose de compteurs de chantiers (installation/mise à dispo/démontage) : 150 € HT*
- *Participation pour la réalisation de métrés et devis établis par le syndicat : 13% du montant du devis HT.*

➤ **Autorisation de signature du marché relatif au MBC (15/012) - Délégués Syndicat**

Monsieur le président explique au comité syndical qu'il convient de relancer un marché à bons de commande.

L'estimation du bordereau de prix s'élevant à 900 000 € HT.

Une commission d'appel d'offres informelle s'étant réunie, il est proposé au comité syndical d'autoriser le président à signer le marché avec le meilleur offrant.

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorisent le président à signer le marché relatif au marché à bons de commande tel que présenté ci-dessus, et disent que les crédits seront prévus aux budgets 2015 du syndicat, et suivants.

➤ **DMO Eaux pluviales « clair matin » Commune de Moineville (15/013) - Délégués Syndicat**

Monsieur le président propose de délibérer sur la signature d'une Délégation de Maitrise d'Ouvrage (DMO) «rue Leprince Ringuet à Auboué» Eaux pluviales avec ladite commune.

Le prévisionnel financier s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles : 8 000 € HT (inclus maitrise d'œuvre)

Recettes prévisionnelles : notifié 45% FNADT et 45% CR (en attente de notification 10% CG)

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent la signature d'une DMO avec la commune d'Auboué dans les conditions précisées ci-dessus.

➤ **DMO « Leprince Ringuet » Commune d'Auboué (eaux pluviales) (15/014)- Délégués Syndicat**

Monsieur le président propose de délibérer sur la signature d'une Délégation de Maitrise d'Ouvrage (DMO) «clair matin à Moineville» avec ladite commune.

Le prévisionnel financier s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles : 10 500 € HT (inclus maitrise d'œuvre)

Recettes prévisionnelles : en attente de notification via la commune

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorisent la signature d'une DMO avec la commune de Moineville dans les conditions précisées ci-dessus.

➤ **DMO « Leprince Ringuet » Commune d'Auboué (assainissement) (15/015) - Délégués Asst**

Monsieur le président propose de délibérer sur la signature d'une Délégation de Maitrise d'Ouvrage (DMO) «rue leprince Ringuet à Auboué» avec ladite commune pour la part assainissement.

Le prévisionnel financier s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles : 75 000 € HT (inclus maitrise d'œuvre)

Recettes prévisionnelles : notifié 45% FNADT et 45% CR (en attente de notification 10% CG)

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorisent la signature d'une DMO avec la commune d'Auboué dans les conditions précisées ci-dessus.

➤ **Convention de groupement marché des boues issues des stations d'épuration (15/016) - Délégués Asst**

Monsieur le Président rappelle au comité qu'un groupement de commandes a déjà été acté précédemment avec le SIVOM de l'ALZETTE pour la prise en charge, le recyclage et/ou le traitement des boues issues des deux stations.

Ce groupement de commandes a pour objectif d'établir un marché public commun aux deux structures afin d'éliminer les boues des deux stations, et ainsi réaliser des économies d'échelle.

En vue de la passation d'un futur marché, Monsieur le président propose donc la signature d'une nouvelle convention de constitution d'un groupement de commandes avec le SIVOM de l'ALZETTE pour la prise en charge, le recyclage et/ou le traitement des boues issues des deux stations, le président d'Orne Aval agissant en qualité de coordonnateur pour le groupement.

M. Gerard étant membre titulaire de la CAO du groupement.

M. Campagnolo se propose comme membre suppléant.

Les délégués « assainissement » du Comité, et à l'unanimité autorisent la signature d'une convention de constitution de groupement de commandes entre Orne Aval et le SIVOM de l'ALZETTE, et désignent M. Campagnolo comme membre suppléant.

Divers (point non soumis à délibération)

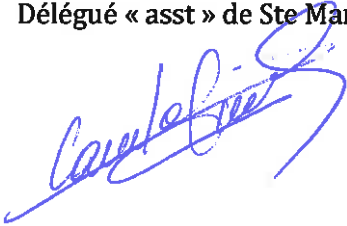
Achat d'eau au SOIRON pour Homécourt, Valleroy, Moineville, Moutiers

Proposition du SOIRON jugée irrecevable.

Contreproposition d'Orne Aval : achat minimum par OA 180 000m³/an + actualisation de prix (application de l'inflation).

Le président lève la séance à 19h15

Le secrétaire de séance,
M. Jean Louis CAMPAGNOLO
Délégué « asst » de Ste Marie aux chênes



Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

